



contestation immatriculation pv

Par **endolfi**, le **02/01/2012** à **18:33**

Je conteste une "amende forfaitaire" pour stationnement, car l'immatriculation du véhicule notée sur celle ci est ----WR030 et non ----WR 30 (n° de mon véhicule). L'OMP me réponds que "le 0 qui s'inscrit devant le 30, c'est automatique pour l'informatique" !!!

Puis-je poursuivre....et gagner ma contestation? Quels seraient les frais si je souhaite "m'expliquer" au tribunal devant le juge compétent? J'ai payé ce pv, mais noté dans mon courrier de contestation que je ne reconnaissais pas l'infraction, mais voulais éviter les "suites" du tressor public. merci

Par **razor2**, le **03/01/2012** à **16:29**

Bonjour,

La contestation n'est en effet pas recevable pour ce motif, sans vouloir vous vexer, farfelu. De plus, le fait d'avoir payé l'amende ôte toute possibilité de contester.

Cordialement,